



Responsabilité des avocats

Par **anouk11**, le **27/01/2010** à **10:37**

Bonjour,

Comment et auprès de quelle juridiction il est possible de porter plainte contre un avocat ? Le bâtonnier contacté se range du côté de l'avocat qui avait souscrit une convention d'honoraires avec moi et ne l'a pas respectée.

Merci de votre réponse.

Par **PCARLI**, le **27/01/2010** à **13:09**

Bonjour,

1°) votre désaccord porte-t-il sur le seul montant des honoraires ou sur une mauvaise gestion - selon vous - du dossier ?

2) La réponse du Bâtonnier était-elle motivée (c'est à dire vous donnait-elle des explications sur les raisons du refus) ?

Par **anouk11**, le **28/01/2010** à **09:52**

Bonjour,

Merci de votre réponse. Dans un premier cas, l'avocat a abandonné les diligences sur la raison que j'étais d'accord pour payer plus que la somme convenue par la convention d'honoraires, ce qui est faux. Le bâtonnier a répondu que puisque j'étais d'accord pour payer plus, l'avocat avait raison et il a classé la plainte.

Dans le second cas, l'avocat qui a accepté ma défense, n'a effectué aucune diligence, laissant champ libre à la partie adverse qui en a tiré que des avantages pour elle-même. Le bâtonnier que j'ai contacté a pris une année pour me répondre après des relances de ma part. Là également l'avocat n'avait commis aucune faute et puisqu'entre temps j'avais changé d'avocat, il a classé l'affaire.